

DEPARTEMENT DU VAR
COMMUNE D'ARTIGNOSC SUR VERDON

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION DU MAIRE
N° 2022-10-041

OBJET : BAIL A LOUER - GARAGE N°02 -

Le Maire de la commune d'ARTIGNOSC - SUR - VERDON,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu, la délibération du conseil municipal N°2020-12-052, du 04 décembre 2020, portant délégations consenties à Monsieur Serge CONSTANS, Maire d'ARTIGNOSC-SUR-VERDON, par le conseil municipal, dans un souci de favoriser une bonne administration communale ;

Vu, la demande de résiliation du bail de location du garage N°02, à l'échéance du 31 octobre 2022, de la part de Monsieur Max LIOTARDO ;

Vu, la demande de Monsieur Xavier DUCROCQ afin d'obtenir l'occupation de ce garage à compter du 1^{er} novembre 2022 ;

DECIDE

Article 1 : d'approuver le bail à louer pour le garage N°02, situé Place du Bicentenaire à ARTIGNOSC SUR VERDON au profit de Monsieur Xavier DUCROCQ, à compter du 1^{er} novembre 2022 et moyennant le paiement d'un loyer trimestriel de 240 euros ;

Article 2 : Madame la secrétaire de mairie est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée :

- à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de BRIGNOLES ;
- à Madame le chef du Service de Gestion Comptable de DRAGUIGNAN ;
- à Monsieur Xavier DUCROCQ ;

Fait à ARTIGNOSC sur VERDON, le 28 octobre 2022

Le Maire, Serge CONSTANS



Accusé de réception

Accusé certifié exécutoire

Réception par le Sous Préfet :

Notification

Plubliée sur le site internet de la commune le

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et rappelle que conformément aux termes de l'article R.421-1 du code de justice administrative, elle peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, devant le tribunal administratif de TOULON par voie postale au 5 rue Racine - CS40510 - 83041 TOULON Cedex 9, ou par voie dématérialisée sur l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.